

*Droits d'exportation du pétrole*

Jeudi dernier, le ministre des Finances a commenté la question posée par les premiers ministres de l'Alberta et la Saskatchewan, à savoir pourquoi il s'occupe essentiellement du pétrole dans cette prétendue lutte contre l'inflation. Il a exposé ses raisons aux pages 9013 et 9014 du *hansard* et il a déclaré entre autres:

En premier lieu, le pétrole joue un rôle unique et presque sans précédent dans notre vie nationale.

On ne saurait le mettre en doute, monsieur le président; cette affirmation était aussi vraie il y a un an qu'elle l'est aujourd'hui et elle l'est depuis bien des années. Il n'existe pas de raison spéciale pour laquelle cette réponse pourrait obliger le gouvernement à présenter hâtivement diverses politiques et projets de loi comme les bills C-245 et C-236, des mesures élaborées au petit bonheur. Il a ensuite poursuivi ainsi:

En second lieu, il convient de noter la cause de ces hausses abruptes et soudaines des prix. Les forces concurrentielles de l'offre et de la demande qui jouent ordinairement n'y sont pour rien.

C'était la deuxième raison pour laquelle le gouvernement avait pris ces mesures et la troisième était la suivante:

En troisième lieu, à cause de l'importance du pétrole comme facteur économique, nous devons envisager les répercussions financières fantastiques de cette montée en flèche des prix.

C'est sans doute là aussi une importante considération. Cependant, il convient d'étudier la situation politique du Canada. En ce qui a trait à l'énergie, elle découle fondamentalement d'une déclaration faite le 4 septembre 1973 par le premier ministre lorsqu'il a imposé un blocage du prix du pétrole produit au pays. Ce blocage a été appliqué avant l'ouverture des hostilités au Moyen-Orient, avant l'embargo imposé par les Arabes ou avant la montée en flèche du prix du pétrole. Autrement dit, il venait avant que soit valable l'une ou l'autre des trois raisons données par le ministre des Finances. Nous sommes dans ce pétrin actuellement par suite d'une décision politique imprévoyante prise par le premier ministre le 4 septembre lorsqu'il a annoncé unilatéralement le blocage du prix jusqu'à la fin de janvier avant même d'avoir procédé aux consultations promises par le gouvernement dans le cadre de son analyse de l'énergie de juillet 1973. Si j'en parle maintenant, ce n'est pas pour dire «je vous l'avais bien dit» ni pour rappeler au gouvernement les gaffes déjà faites, mais on ne peut savoir où l'on s'en va sans savoir où l'on en était auparavant.

A mon avis, il importe beaucoup d'étudier l'histoire de la situation de l'énergie au Canada et ce, avant la conférence des premiers ministres. J'estime que les difficultés avec lesquelles nous sommes aux prises actuellement sont moins liées aux efforts du gouvernement en vue de formuler une nouvelle politique pétrolière qu'à ses efforts en vue de contrôler les ressources énergétiques au Canada. Depuis le peu de temps que je siége au Parlement, je me suis rendu compte que, dans beaucoup de cas, les motifs qui poussent à agir le gouvernement, les ministres et les hauts fonctionnaires des ministères sont semblables à ceux des grandes entreprises. On cherche à obtenir le pouvoir et le contrôle. Si nous voulons assumer nos responsabilités de députés, il incombe à chacun de nous d'étudier de très près ces épreuves de force. Comme beaucoup de députés l'ont signalé, la grande entreprise peut marcher sur les pieds des petits et c'est vrai aussi du gouvernement principal. L'épreuve de force à laquelle le gouvernement semble se préparer n'est pas de nature à favoriser les intérêts des Canadiens.

[M. Andre.]

Le gouvernement n'a aucune raison de croire que les provinces ont mal administré le secteur des ressources. Le Canada est le seul pays qui bénéficie de l'autarcie pétrolière; nous produisons plus que nous ne pouvons consommer. Cette situation résulte du fait que l'administration de ces ressources a été assurée de façon progressiste par les provinces productrices. Je ne dis pas cela par chauvinisme, l'industrie pétrolière en Alberta ayant été développée par un gouvernement créditiste, si bien que le gouvernement fédéral n'a aucune raison de croire que les provinces ont mal géré cette industrie.

L'Oil and Gas Conservation Board de l'Alberta possède ses règlements régissant la location et la production, lesquels ont servi d'exemple à bien des mesures législatives dans le monde entier. En guise de comparaison, nous pourrions considérer la façon dont le gouvernement fédéral a géré des secteurs tels que celui du Grand Nord et des ressources au large des côtes, secteurs dans lesquels nous avons déjà attendu des mesures législatives pendant trois ans, et il semble que nous devons encore attendre bien plus longtemps. On finit par se demander pourquoi le gouvernement fédéral se montre si pressé de mettre la main sur les industries extractives des provinces. Pourquoi le ministre de la Justice menace-t-il les provinces de procédures judiciaires si elles veulent à tout prix promulguer la mesure législative dont sont saisies les Assemblées législatives de la Saskatchewan et de l'Alberta? Des hauts fonctionnaires du gouvernement m'ont signalé confidentiellement et publiquement que, comme député fédéral, je dois me ranger du côté du gouvernement fédéral dans cette épreuve de force avec les provinces. Monsieur l'Orateur, c'est absolument inacceptable. Les députés doivent se préoccuper des intérêts des Canadiens de toutes les régions du pays. L'intérêt des Canadiens n'est pas favorisé par les façons d'agir actuelles du gouvernement fédéral; il ne l'a pas été dans le passé non plus.

● (1650)

Pourquoi cette remarque de ma part? Étant donné la situation incertaine de l'énergie dans le monde, les fluctuations presque quotidiennes des prix et des approvisionnements, le moment ne saurait être plus mal choisi pour un affrontement constitutionnel entre les gouvernements provinciaux et fédéral. Le gouvernement fédéral semble avoir présenté ce bill pour pouvoir disposer d'une trique, d'une arme quelconque à la conférence des premiers ministres, pour forcer les provinces à se soumettre. C'est bien mal comprendre l'objectif de cette conférence. Selon toute apparence, le premier ministre et le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources considèrent cette conférence comme une tribune d'opinions contradictoires, où ils lutteront contre les premiers ministres des provinces et où le plus puissant vaincra. C'est un point de vue absolument erroné.

L'assemblée où se prendra la décision finale est celle où je parle actuellement. Le but de la conférence des premiers ministres est de permettre aux représentants provinciaux et fédéraux de résoudre, dans un esprit de collaboration des questions concernant tous les Canadiens. Au lieu d'adopter des positions irrévocables, irrémédiables, ils doivent travailler à partir de positions fondées sur l'intérêt commun, qui intéressent et concernent tous les Canadiens. En outre, tout arrangement, décision ou entente conclus à cette conférence devront être soumis à l'approbation de la Chambre. Le conflit entre le gouvernement fédéral et les provinces, qui a poussé le premier ministre à injurier le premier ministre de l'Alberta et le ministre de